

RN141 La Vigerie-Villesèche

Février 2020

Maîtrise d'ouvrage

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Maîtrise d'œuvre

DIR Atlantique

Trafic moyen journalier en 2017 :

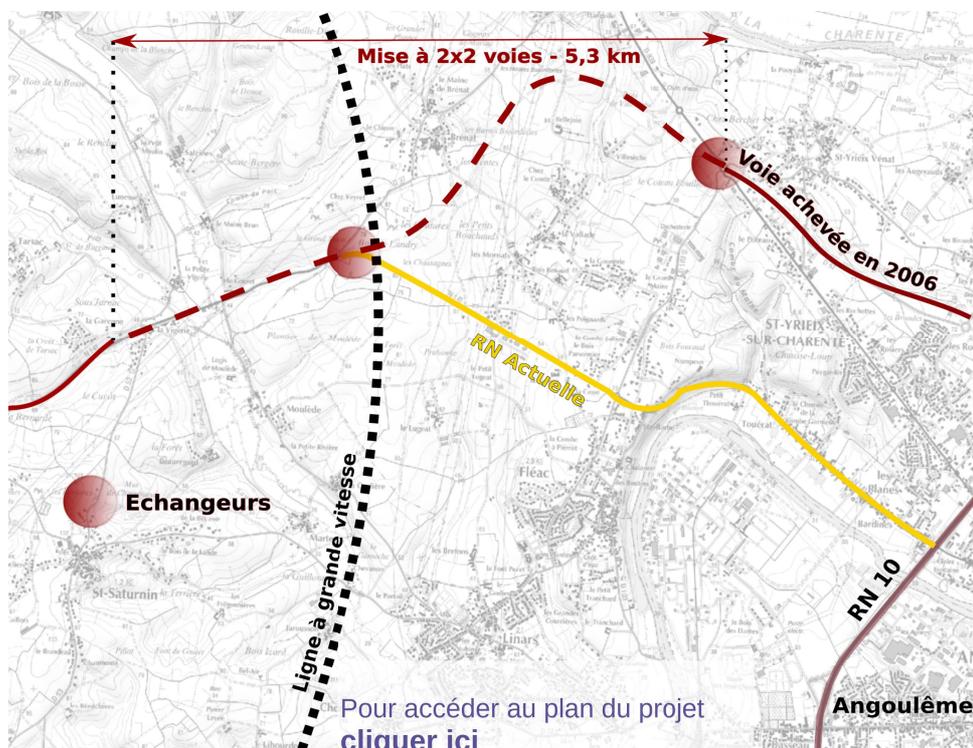
14 700 véhicules

(dont 9 % de poids lourds)

Le projet

La RN141 est un maillon important de la **Route Centre Europe Atlantique (RCEA)**.

Le projet consiste en la création d'une nouvelle section à 2x2 voies entre La Vigerie-Villesèche, en prolongement de la section Epineuil-Villesèche en direction de Cognac.



Pour accéder au plan du projet [cliquer ici](#)

Avancement administratif

Décision ministérielle	Déclaration d'Utilité Publique	Autorisations environnementales	
1992 (Avant projet sommaire d'itinéraire 1ere phase)	1996	2001 loi sur l'eau	2017 autorisation unique

Avancement technique du projet

Conception	Conception détaillée	Travaux	Mise en service	
Fin 1990	2013	2017-2020	Juillet 2020 sur section courante	2021 rétablissement RD53

- Fait
- En cours
- A venir



Point actu

Les travaux de raccordements de la 2x2 voies à la route nationale existante débutent au printemps 2020.

Les travaux d'amélioration hydraulique et écologique de la vallée de la Nouère s'achèveront avant l'été 2020.



Prise en compte du développement durable

La démarche « éviter réduire compenser » consiste à intégrer au plus tôt dans la conception des projets les enjeux environnementaux. La priorité des étapes est essentielle : les mesures d'évitement des impacts sont préférentiellement recherchées. A défaut, des mesures doivent permettre d'en diminuer l'intensité. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il convient d'envisager la compensation des impacts résiduels du projet.

Cette démarche s'est traduite notamment par :

- l'évitement de la vallée de la Nouère avec le déplacement de l'échangeur et le rétablissement de la RD53 (le projet initial détruisait certaines zones humides de la vallée),
- la mise en place de merlons et écrans acoustiques de 4 m de hauteur à la Vigerie pour réduire les nuisances sonores perçues par les riverains,
- l'engagement de restauration et de gestion de plus de 45 ha d'espaces naturels dégradés (8 ha de forêts, 13 ha de zones humides et 24 ha de bocages).

La préservation des populations de vison d'Europe et de loutre d'Europe est un enjeu important au niveau national comme pour le projet routier.

Les ouvrages hydrauliques ont été équipés de banquettes permettant la circulation de ces espèces.

La création de méandres sur le Fontguyon et la Nouère participent à la création de zones humides qui leur sont favorables.

Ces travaux dépendent des mesures compensatoires : ils ont été réalisés par le SYBRA (Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois) pour le compte de l'Etat.



Lutra lutra (Loutre d'Europe)
©Thierry Degen- DREAL Nouvelle Aquitaine

Principales caractéristiques de l'opération

5,3 km de 2x2 voies

Un échangeur complet (à proximité de la LGV)

Quatre rétablissements routiers (par passages supérieurs)

Trois ouvrages hydrauliques sur La Nouère, Le Fontguyon et le bief de Moulède

Quatre ouvrages pont-rail pour la ligne LGV

6 km de rétablissement de voiries communales et départementales

Financement de l'opération

40 M€ sont inscrits au CPER 2015-2020

Département de la Charente	21 M€
État	8 M€
Grand Angoulême	5 M€
Région Nouvelle-Aquitaine	3 M€
Grand Cognac	3 M€



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE